

Inf'Eau DROM'

- P.1 ► Une sécheresse sans précédent
- P.2 ► Interview des acteurs publics par des citoyens : projet SPARE
- P.3 ► Edito du Président

LE JOURNAL DU BASSIN VERSANT DE LA DRÔME

↓ N°19, DÉCEMBRE 2017



Une sécheresse estivale

Sans précédent

Photographie : S. SOZZI

Le 30 août dernier, la Commission locale de l'eau (CLE) se réunissait pour évoquer la situation estivale particulièrement tendue cet été avec un niveau 3 de restriction rarement atteint. Le SMRD, qui assure le suivi des débits, a été fortement sollicité.

Cette année, le premier arrêté sécheresse (vigilance) a été pris le 4 mai ce qui est tôt dans la saison. Malgré l'alerte du 23 juin puis l'alerte renforcée déclarée le 24 juillet, un assec s'est installé entre Livron et Loriol. Il n'y en avait pas eu depuis 6 ans. La situation de crise, déclarée par arrêté préfectoral du 3 au 11 août puis du 18 août au 30 septembre, n'a pas empêché l'aval de la Drôme de s'assécher près de 70 jours entre le 31 juillet et le 4 novembre.

La Gervanne, alimentée par le karst du Vercors, a soutenu la Drôme. Malgré cela, le niveau historiquement bas de la rivière Drôme a provoqué des difficultés agricoles et industrielles, mais aussi

pour l'alimentation en eau potable de communes.

Tout l'été, les irrigants agricoles ont dû respecter des restrictions sur les eaux de la Drôme allant jusqu'à 60% en situation de crise. Pour ne pas perdre leurs récoltes, certains ont recours à des ressources extérieures comme l'eau de l'Isère (pour plus d'1M m³) et prochainement l'eau du Rhône (pour 2M m³).

Les particuliers sont visés par des restrictions d'usage dès la situation d'alerte. Sont concernés le lavage des véhicules, l'arrosage des pelouses et jardins, le remplissage des piscines et plans d'eau.

Agissons tous à notre niveau, chaque goutte d'eau compte.

Plus d'infos
sur le
SITE INTERNET du
SMRD et du **SAGE**
Drôme

www.riviere-drome.fr



DES MEMBRES DU GDE* INTERVIEWENT DES ACTEURS PUBLICS

Les 13 et 14 septembre, vous avez interviewé des agents de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Direction départementale des territoires, de la Chambre d'agriculture, de l'Agence de l'eau et de la Réserve des Ramières.

Qu'en avez-vous retenu ?

L'état qualitatif de l'eau (rivière et eaux souterraines) serait satisfaisant. Le problème des pesticides ne semble pas préoccupant compte tenu des pratiques agricoles en usage sur le bassin versant, même s'il peut rester localement une pollution liée à l'épandage de certains herbicides persistants (ex: atrazine). La Chambre d'agriculture constate la prise de conscience des agriculteurs mais ils se sentent encore trop critiqués.

Par contre, seuls les points déclarés « zone de baignade sur le bassin versant » par une commune imposent un contrôle de l'eau et engagent leur responsabilité. Or, nous constatons qu'aucun point n'est identifié en-dessous de Mirabel et Blacons. Durant l'été 2017, il apparaît qu'un point de baignade a été contrôlé non conforme.

Suite à ces rencontres, nous nous demandons si tous les résultats et leur interprétation ne pourraient pas être consultables sur un même site facile d'accès ?

La grande préoccupation est le déficit quantitatif de l'eau en particulier en période estivale. Il existe une surexploitation de la ressource par les activités humaines par rapport à la ressource disponible. Le réchauffement climatique est aussi

Photographie : S. SOZZI



La qualité des eaux, un sujet qui tient à coeur aux participants du projet SPARE. Pour aider le particulier à trouver les informations, les résultats sont maintenant accessibles via le site internet du SMRD : <http://www.riviere-drome.fr/qualite-eau1.php>

objectivement constaté dans la vallée. Cela pose problème pour l'irrigation, la faune, la flore et la baignade.

Quelles actions pourraient être mises en place ?

Pour garantir un débit minimal dans les rivières, il conviendrait de diminuer les prélèvements de l'eau (irrigation) tout en sécurisant un quota pour les agriculteurs. Face à ce problème, des solutions sont envisagées :

- Maillage avec l'eau du Rhône pour l'irrigation sur la partie basse de la rivière Drôme ;
- Mise en place de retenues d'eau de type bassin de rétention ;
- Utilisation de cultures moins consommatrices d'eau.

Pour l'eau potable, il faudrait garantir l'efficacité de la filtration par une épaisseur de graviers suffisante dans la rivière et la définition

et protection des ressources stratégiques existantes sur le bassin versant (nappes alluvionnaires du bassin versant de la Drôme).

Enfin, préserver et favoriser les forêts en bordure de rivière (ripisylves) permet de préserver la rivière (eau et biotope). On peut stopper la destruction de ces forêts alluviales en incitant les collectivités à acquérir ces terrains (80% de subventions par l'Agence de l'eau).

En conclusion ?

Ces deux rencontres ont été très riches pour le groupe qualité de l'eau.

Il serait souhaitable que le Groupe débat pour l'eau priorise quelques actions à conduire qui pourraient être soumises à la CLE pour une application future.

Merci aux membres du GDE*.

*Groupe débat pour l'eau.

Ne pas confondre :
- La qualité des milieux aquatiques relève de l'Agence de l'eau ;
- La qualité de l'eau pour les usages baignade et eau potable relève de l'ARS.

La Commission Locale de l'Eau porte deux dossiers en lien direct avec ces propos. Il s'agit de la délimitation en vue de leur préservation :
- de zones à sauvegarder au sein des ressources stratégiques en eau potable ;
- d'un espace de mobilité incluant les berges boisées de la Drôme.



EDITO DE GÉRARD CROZIER, PRÉSIDENT DU SMRD ET DE LA CLE



Chères habitantes et chers habitants du bassin versant de la Drôme,

Le 1er janvier 2018, une nouvelle compétence appelée **GEMAPI, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, va exister en France, mise en

place par le législateur. Sur la vallée de la Drôme et de ses affluents, les membres du SMRD que sont la CCD*, la CCCPS**, la CCVD*** et le Département de la Drôme ont choisi de faire confiance au SMRD pour l'exercer. C'est une lourde responsabilité qui va m'incomber dans quelques jours.

Pour pouvoir l'assumer, un important travail a été mené depuis 2 ans, en toute transparence, et dans un objectif d'intérêt général. Le SMRD a révisé ses statuts et modifié sa gouvernance de façon à assurer une écoute identique à chaque membre. Les études et travaux ont été planifiés sur les trois années à venir de façon à pouvoir quantifier les budgets nécessaires à la fois aux missions actuelles du SMRD et aussi à la mise en œuvre de la nouvelle compétence.

Le SMRD avait commencé à travailler ce sujet depuis trois ans avec ses membres et partenaires financiers. Le 13 septembre 2017, un contrat monothématique a ainsi pu être signé avec l'Agence de l'eau et le Département pour 9M€ sur 3 ans (22 actions pour améliorer la gestion morphologique des cours d'eau, dont la continuité écologique, et préserver et valoriser des zones humides prioritaires) et un nouveau plan d'entretien du lit et de la végétation a été accepté. Vous serez prochainement sollicités pour l'enquête publique.

D'ici 2020, avant tout investissement sur les digues, il va s'agir d'en faire l'état des lieux et de les autoriser aux yeux de l'État, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Vous trouverez plus d'informations dans le prochain Inf'eauDrom' dédié.

En vous souhaitant à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année,

Avec mon dévouement,

Gérard CROZIER

* CCD : Communauté de communes du Diois

** CCCPS : Communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans

*** CCVD : Communauté de communes du Val de Drôme

Le SMRD vous conseille dans vos démarches **techniques** et **administratives** pour tous vos projets en lien avec un cours d'eau.

Plus d'infos sur le **SITE INTERNET** du SMRD et du SAGE Drôme

www.riviere-drome.fr

NOUS CONTACTER



Le Syndicat mixte de la rivière Drôme, SMRD, vous accueille

1 Place de la République
26 340 Saillans
Tél. : 04 75 21 85 23
Fax. : 04 75 21 38 35
@ : info@smrd.org

www.riviere-drome.fr

Qui demander ?

Chrystel FERMOND : directrice SMRD et animatrice SAGE Drôme

Julien NIVOU : hydromorphologie

Fabrice GONNET : patrimoine naturel

Claire EME : projet SPARE

Jérôme DUVAL : observatoire des cours d'eau

Marie FALCONE : accueil

Président : Gérard CROZIER

Vice-président : Bernard BUIS

